Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30-01-2024

ID: 085-200073260-20240125-01\_2024\_001-DE

# EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 janvier 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral s'est réuni, Salle du Conseil – Rond-Point la Delphine – 85580 Saint Michel en l'Herm, sous la présidence de Madame HYBERT Brigitte.

Délégués en exercice : 72

## Membres titulaires présents :

L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE : Messieurs HUGER Laurent et BOISSEAU Nicolas

**BESSAY**: Monsieur SOULARD Jean-Marie

LA BRETONNIERE LA CLAYE: Monsieur MARCHEGAY David

CHAILLE LES MARAIS: Monsieur METAIS Antoine et Madame FARDIN Laurence

CHASNAIS: Monsieur PRAUD Gérard

CHATEAU GUIBERT: Monsieur BERGER Philippe et Madame MARTIN-BARLIER Marie-

Hélène

**CORPE**: Madame ARTAILLOU Nathalie **GRUES**: Monsieur WATTIAU Gilles

L'ILE D'ELLE: Monsieur BLUTEAU Joël et Madame ROBIN Hélène

LA JAUDONNIERE : Monsieur PELLETIER Yann LAIROUX : Monsieur GUINAUDEAU Cédric

**LUÇON:** Messieurs BONNIN Dominique, CHARPENTIER Arnaud, CHARRIER Jean-Philippe, Mesdames PARPAILLON Fabienne, THIBAUD Yveline et SAUSSEAU Martine.

LES MAGNILS REIGNIERS: Monsieur VANNIER Nicolas

MAREUIL SUR LAY DISSAIS: Messieurs JULES Vincent, GENDRONNEAU Patrice et

Madame BAUD Patricia

MOREILLES: Madame BARRAUD Marie

MOUTIERS SUR LE LAY: Madame HYBERT Brigitte

NALLIERS: Monsieur FABRE Bruno et Madame JOLLY Martine

**PEAULT:** Madame MOREAU Lisiane

PUYRAVAULT: Madame VIGNEUX Charlotte LA REORTHE: Madame JADAUD Magalie ROSNAY: Madame AULNEAU Bergerette

**SAINT DENIS-DU-PAYRE**: Madame FLEURY Gaëlle **SAINT JEAN DE BEUGNE**: Monsieur GUILBOT Johan

SAINT MICHEL-EN-L'HERM: Monsieur SAUTREAU Eric et Madame PEIGNET Laurence SAINTE GEMME LA PLAINE: Monsieur CAREIL Pierre et Madame THOUZEAU Isabelle SAINTE HERMINE: Monsieur BARRÉ, Mesdames GUINOT Marie-Thérèse et POUPET

Catherine

SAINTE PEXINE: Monsieur GANDRIEAU James LA TRANCHE SUR MER: Monsieur THIBAUD Gérard VOUILLE LES MARAIS: Monsieur DENECHAUD Christian

#### Pouvoirs:

**LUÇON**: Madame BERTRAND Olivia ayant donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Monsieur HEDUIN François ayant donné pouvoir à Monsieur BONNIN Dominique et Madame LE GOFF Stéphanie ayant donné pouvoir à Madame THIBAUD Yveline.

SAINT JUIRE CHAMPGILLON: Madame BAUDRY Françoise ayant donné pouvoir à Monsieur BARRÉ Philippe

SAINT MARTIN LARS EN SAINTE HERMINE: Monsieur ALLETRU Joseph-Marie ayant donné pouvoir à Madame JADAUD Magalie

SAINT MICHEL-EN-L'HERM: Monsieur PELAUD Erick ayant donné pouvoir à Madame PEIGNET Laurence

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID: 085-200073260-20240125-01\_2024\_001-DE

SAINTE RADEGONDE DES NOYERS: Monsieur FROMENT René ayant donné pouvoir à

Madame BARRAUD Marie

LA TAILLE: Monsieur LAMY Judicaël ayant donné pouvoir à Monsieur DENECHAUD

TRIAIZE: Monsieur BARBOT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur SAUTREAU Eric

#### Excusés:

L'AIGUILLON LA PRESQU'ILE: Monsieur PIEDALLU Jean-Michel

LA CAILLERE SAINT HILAIRE: Monsieur PUAUD Maurice

CHAMPAGNE LES MARAIS: Monsieur LANDAIS Bernard et Madame GABORIEAU Émilie

LA CHAPELLE THEMER: Monsieur PELLETIER David

LA COUTURE : Monsieur PRIOUZEAU Thierry

LE GUE DE VELLUIRE: Monsieur MARQUIS Joseph

LUÇON: Messieurs BOUGET Arnaud, LESAGE Denis et Madame SORIN Annie

LES MAGNILS REIGNIERS: Madame FOEILLET Michèle

NALLIERS: Madame LACOLLEY Ninon LES PINEAUX: Monsieur PACREAU Pascal

**SAINT AUBIN LA PLAINE**: Monsieur GAUVREAU Dominique **SAINT ETIENNE DE BRILLOUET**: Monsieur MARCHETEAU Jacky

THIRE: Madame DENFERD Catherine

LA TRANCHE SUR MER: Monsieur KUBRYK Serge et Madame PIERRE Béatrice

Date de la convocation : le 14 janvier 2024 Nombre de Conseillers présents : 45

Nombre de Conseillers ayant donné POUVOIR: 09

Excusés :18 Quorum : 37

Nombre de votants : 54

#### Le guorum étant atteint, Madame Brigitte HYBERT ouvre la séance.

Madame Martine JOLLY est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

01\_2024\_01 – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal

### Rapporteur: Monsieur Dominique BONNIN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-12, L153-13 et R153-2;

**Vu** la délibération n°263\_2021\_39 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal;

**Vu** l'arrêté Préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-688 en date du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-DRCTAJ/3 -842 en date du 26 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAJ/PIEL-244 en date du 23 mai 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-394 en date du 25 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAj-676 en date du 30 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-DCL-BICB-1304 en date du 5 décembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

Considérant que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal;

**Considérant** les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables suivantes :

- Vers un territoire qui répond aux besoins des habitants et usagers
  - Renforcer le rôle des polarités dans la structuration du territoire et favoriser le maintien des niveaux d'équipements et de services dans les communes rurales
  - o Offrir à tous les possibilités d'accéder à un logement et satisfaire leur parcours résidentiel
  - o Répondre aux enjeux de mobilité du territoire et travailler sur les problématiques connues
- Vers un territoire qui consolide ses atouts et affirme ses ambitions
  - o Prévoir un accueil de population et de production de logements en lien avec les objectifs du SCoT et du PLH Sud Vendée Littoral
  - o Structurer le développement économique du territoire autour de zones d'activités économiques attractives et valorisant le Sud Vendée Littoral
  - o Conforter et maitriser les dynamiques touristiques en particulier sur le secteur littoral
  - o Accompagner les activités agricoles, viticoles et conchylicoles
- Vers un territoire qui s'inscrit dans l'anticipation des changements climatiques
  - o Intégrer le risque au cœur de choix territoriaux
  - o Réduire la consommation foncière en favorisant le réinvestissement des tissus urbains existants
  - o Augmenter la production d'énergies renouvelables et diminuer la consommation d'énergie
  - o Créer les conditions de préservation de la ressource en eau
- Vers un territoire rural aux richesses préservées, socles de l'identité du Sud Vendée Littoral
  - o Préserver et s'appuyer sur les 4 structurantes du paysage pour construire le projet
  - o Un patrimoine bâti à protéger
  - o Faire des continuités écologiques la colonne vertébrale du territoire

#### Monsieur Dominique BONNIN propose aux membres du Conseil communautaire :

✓ D'OUVRIR le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal;

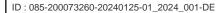
## Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des votes, décident :

✓ **DE CLOTURER** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



✓ DE PRENDRE ACTE des échanges sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal annexés à la présente délibération.

- ✓ DE DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.
- ✓ DE SAISIR les conseils municipaux des communes membres pour la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

Fait à Luçon, le 26 janvier 2024.

La Présidente, Brigitte HYBERT.

